

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14/08/1937 M. Mirhan Mouradian est mis en demeure de se conformer, dans un délai de trois mois.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 août 1937

Numéro JO
n° 489 du 31/08/1937

Date du numéro
31 août 1937

TEXTE INTÉGRAL

M. Mirhan Mouradian est mis en demeure de se conformer, dans un délai de trois mois, aux prescriptions de l'arrêté du 2 décembre 1913 lui accordant la concession provisoire des lots n° 221, 222, 223, 224 du Plateau du Serpent, faute de quoi il sera déchu de ses droits sur lesdits lots.